

J

**OFFICE NOTARIAL DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL**

Maître Fanny HAREL  
3 Grande Rue  
71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Successeur de Mes A.BENOIT, V. de  
CONCHARD-ANTHONI et G. WALTEFAUGLE  
Dé détenteur des Minutes des Etudes de :  
Saint Boil – Genouilly – Joncy – Mont Saint Vincent  
CDC 0000212735 H 77  
Tél. : 03 85 94 18 10  
Fax : 03 85 92 50 06  
E-mail : [onsg@notaires.fr](mailto:onsg@notaires.fr)  
Site : <http://onsg.notaires.fr>

SAINT GENGOUX LE Nal, le 18 décembre 2020

Dossier suivi par  
Mélodie BERLIOZ  
03 85 94 18 14  
[melodie.berlioz.71019@notaires.fr](mailto:melodie.berlioz.71019@notaires.fr)

VENTE DELORME / SAINT MARTIN LA PATROUILLE  
2020354 /FH /MB /

**ATTESTATION**

**JE SOUSSIGNE Maître Fanny HAREL, Notaire associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'OFFICE NOTARIAL DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT GENGOUX LE NATIONAL (Saône-et-Loire), 3 Grande Rue, CERTIFIE ET ATTESTE,**

**QUE :**

La SAINT MARTIN LA PATROUILLE, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de Saône et Loire, dont l'adresse est à SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE (71460), En Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 217104587

**SE PROPOSE D'ACQUERIR DE :**

Monsieur Jean-Paul DELORME, Eleveur, demeurant à JONCY (71460) Crouzot.

Né à JONCY (71460), le 29 novembre 1953.

Divorcé de Madame Claudette Monique CHEVROT, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de CHALON SUR SAONE (71100) le 9 mai 2007, et non remarié.



Réception St Gengoux-le-National tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermeture le Samedi.  
Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté.


J

M.DELORME JEAN PAUL  
71 460 JONCY

Le 19 novembre 2020  
à JONCY

Je soussigné M. DELORME Jean-Paul, demeurant à Joncy (71 460) au lieu dit le Crouzot, atteste vendre un terrain de 1ha 63a sur la commune de St-Martin la Patrouille : cadastre n° B.0063, pour la somme de 20 000€, vingt mille euros à la commune de St Martin la Patrouille, pour construire une retenue collinaire – Réserve Incendie (en prévision d'incendie sur la commune et les communes limitrophes).

Je donne mon accord pour valider cette vente à l'office Notarial de St-Gengoux le National. L'acte sera signé dans les délais imposés par la SAFER au cours de l'année 2020.

*Lu et approuvé le 19.11.2020*  


UN BIEN situé à 71460 SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE, Pré labet savoir:  
une parcelle en nature de pré

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	63	pré labet	01 ha 50 a 10 ca

Moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR).  
Outre le paiement par la Commune de l'indemnité d'éviction due au preneur en  
place, fixée conventionnellement à DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Les frais afférents à cet acte sont évalués à la somme de mille huit cent  
cinquante euros (1 850,00 eur), en ce non compris les frais de prêt éventuel.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce  
que de droit.

Fait à SAINT GENGOUX LE Nal,  
Le 18 décembre 2020.

Maître Fanny HAREL

OFFICE NOTARIAL DE S' GENGOUX-LE-NATIONAL  
Maître Fanny HAREL  
3 Grande Rue  
71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

**Renseignement achat terrain Promesse de vente****Bernadette GUILLET** <mairie.stmartinlapatrouille@wanadoo.fr>mardi 8 décembre 2020 à 18:50 envoyés

À : onsg

doc01002220201208183610.pdf  
1.3 Modoc01002420201208185206.pdf  
327 Ko

Cher Maître,

Suite à notre entretien téléphonique du 8 décembre 2020, je vous fais parvenir les documents pour préparer cet achat. La mairie de Saint Martin la Patrouille, voudrait racheter un terrain sur sa commune, cadastre n°B.0063 d'1ha50 environ (à vérifier sur le cadastre), pour la somme de 20 000€. Ce terrain servirait à construire une retenue collinaire ( réserve incendie), pour les communes limitrophes : JONCY, BURZY, ST.MARTIN LA PATROUILLE;

Je vous fais parvenir la promesse de vente de M. DELORME Jean Paul (71 460 Joncy) qui doit prendre contact avec vous.

Pour permettre l'avancée de ce dossier je vous fais également parvenir les documents en ma possession afin que vous puissiez commencer l'acte de vente et achat et merci d'indiquer dire si la commune doit faire une demande à la SAFER et au domaine public.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc BERTRAND  
Maire de SAINT MARTIN LA PATROUILLE

Delorme Benoît  
Marnand  
71460 JONCY

le 16 décembre 2021

Vu et accepté  
le 16/12/20  
  
Pul

Mairie de Saint Martin  
la Patrouille

Je soussigné Delorme Benoît représentant l'EARL de Marnand reconnait avoir échangé avec Monsieur Jean-Marc Bertrand maire de Saint Martin la Patrouille afin de trouver un accord sur la vente de la parcelle n° 30063 appartenant à Monsieur Jean-Paul Delorme.

Je laisse donc libre la commune d'actes ce terrain que j'exploite depuis 2004.

Effectivement, étant fermier, il doit normalement m'être attribuée une indemnité d'éviction. Le barème fourni par la SAFER, me semblant anormalement élevé (soit 4208,2 euros/ha) il me paraît raisonnable de réclamer une indemnisation de 2000 euros pour la totalité de la parcelle qui a une superficie de 1,50ha.

En espérant que ma proposition convienne à tout le monde, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

